

Une maternelle 4 ans s'ajoute à Saint-Georges

Saint-Georges, le 27 juin 2019 – La Commission scolaire de la Beauce-Etchemin est heureuse d'annoncer qu'une 16^e classe de maternelle 4 ans s'ajoute aux 15 qui étaient déjà prévues pour l'année 2019-2020. Ce sera la seconde classe du genre à l'école Aquarelle de Saint-Georges, où le nombre de demandes d'inscription dépassait la capacité d'un seul groupe.

Une vingtaine de demandes d'inscriptions ont cependant été faites à l'école pour cette classe, alors que le maximum est de 17. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a donc autorisé l'ajout d'un groupe la semaine dernière. Il est encore possible pour les parents d'inscrire leur enfant à la maternelle 4 ans de l'école Aquarelle de Saint-Georges, en autant qu'il demeure sur le territoire de cette école, ou dans un secteur ayant un indice de défavorisation de 6 ou plus. Pour plus d'information, veuillez appeler au 418 228-5541, poste 26600.

Huit classes de maternelle 4 ans sont déjà offertes à la CSBE cette année et seront de retour l'an prochain. En plus de celle déjà présente à l'école Aquarelle de Saint-Georges, elles sont situées à Saint-Narcisse, Saint-Éphrem, La Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Gédéon et Saint-Côme (2).

On en ajoutera autant à l'automne : soit une classe additionnelle à l'école Aquarelle de Saint-Georges, de nouvelles classes dans les localités de La Guadeloupe (2), Sainte-Justine, Sainte-Hénédine, Sainte-Marguerite, Saint-Honoré et Courcelles.

Subventions octroyées à l'avance pour le maintien des bâtiments

Dans une lettre envoyée le 21 juin dernier au président de la commission scolaire, M. Charles-Henri Lecours, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, confirme l'attribution d'un montant de 15 516 880 \$ pour les mesures de maintien des bâtiments et de résorption du déficit de maintien pour l'année 2019-2020.

Afin d'aider à la planification des travaux, il a aussi accordé des sommes minimales à ces budgets pour les deux années suivantes. Les sommes minimales octroyées sont de 10 318 459 \$ pour l'année 2020-2021, et de 10 257 863 \$ pour 2021-2022.

Le président de la CSBE, M. Charles-Henri Lecours, se dit enchanté de voir que le ministre persiste dans son réinvestissement en éducation. « Si on ajoute cela aux nouvelles constructions qui sont annoncées, c'est très intéressant. De notre côté, nous allons nous assurer que l'argent reçu sera géré de façon économe et efficace », affirme-t-il.

-30-

Source :
Jacques Légaré
Conseiller en communication
418 228-5541, poste 26940

